



**Ministère de la Justice
de la Nouvelle-Écosse**

*Pour l'administration juste et efficace de la justice
et la promotion de la sécurité publique en Nouvelle-Écosse*

Plan de services en français 2014-2015

31 mars 2014

Table des matières

1. Table des matières	2
2. Message de la sous-ministre...	3
3. Réponse aux demandes en français	4
4. Inventaire des services en français	4
5. Coordonnatrice des services en français	5
6. Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2013-2014	6
7. Buts, objectifs et mesures pour l'année 2014-2015	14
8. Priorités de la communauté acadienne et francophone	18
9. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone	19

Message de la sous-ministre

Je suis heureuse de présenter le plan de services en français 2014-2015 du ministère de la Justice. Notre plan détaillé reflète la continuation de notre engagement à contribuer à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone et à offrir des services en français.

En ce début de nouvelle année financière, je tiens à remercier tout le monde pour le beau travail accompli en 2013-2014. Notre appui est assuré aux employés qui continuent de travailler en collaboration avec le gouvernement et nos partenaires communautaires pour faire en sorte que les politiques, les programmes et les services du Ministère répondent efficacement aux besoins des francophones dans la province.

Parmi les faits saillants de la dernière année, il y a eu la nomination d'un juge bilingue à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse et la publication en anglais et en français de dépliants, notamment sur l'unité CyberSCAN, les collectivités et les voisinages plus sûrs, l'intimidation et les carrières au sein des Services correctionnels. Nous avons poursuivi nos efforts pour augmenter la quantité de matériel traduit sur le site Web du Ministère, notamment les informations sur les contraventions et celles sur la préparation pour faire face aux situations d'urgence rédigées par le Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse. Nous avons accru le nombre de personnes bilingues à l'emploi du Ministère et nous continuons d'appuyer les employés qui désirent améliorer leurs compétences en suivant des cours de français et des cours de terminologie juridique en français.

Bien que l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse fonctionne indépendamment du ministère de la Justice, ce service est inclus dans notre plan de services en français annuel. Par conséquent, notre plan présente aussi les buts de l'Aide juridique relativement aux services en français, les services déjà offerts par celle-ci et ses objectifs pour améliorer lesdits services ainsi que les mesures précises qu'elle prendra pour les atteindre en 2014-2016. L'Aide juridique a aussi indiqué les progrès réalisés dans l'atteinte des buts et objectifs établis pour 2013-2014.

Nous sommes chanceux d'avoir des employés qualifiés et mobilisés, des partenaires qui nous soutiennent et la confiance des Néo-Écossais pour accomplir notre travail pour que la Nouvelle-Écosse soit plus sûre et un meilleur endroit où vivre. Je vous invite à nous faire part de vos commentaires sur notre plan pour 2014-2015 et je remercie sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué à sa préparation. J'apprécie les efforts que vous mettrez à sa réalisation au cours de l'année.

La sous-ministre,

Judith F. Ferguson

1. Réponses aux demandes en français

Selon l'article 12 du *Règlement sur les services en français*, chaque institution publique désignée doit répondre en français à toute correspondance écrite reçue en français et prendre toute mesure raisonnable et appropriée pour que le public soit mis au courant que les services sont offerts en français et en anglais.

Au ministère de la Justice, les Services judiciaires et les Services correctionnels sont les divisions qui ont le plus de contacts avec le public. Les employés des Services judiciaires et des Services correctionnels transmettent les demandes orales ou écrites en français à des employés de leur lieu de travail qui peuvent y répondre en français. Si aucun employé dans le bureau n'est en mesure de répondre à la demande en français, la correspondance sera transmise au bureau principal pour traduction ou à un membre du personnel capable de répondre aux questions en français.

Les Services juridiques répondent aux demandes orales ou écrites en français selon les possibilités. Plusieurs employés parlent assez couramment le français pour répondre à pied levé aux demandes et aux appels en français.

D'autres divisions font appel à des employés qui participent à la campagne *Bonjour!* pour répondre à des demandes précises en français. Si personne ne peut traiter la demande localement, celle-ci peut être transmise à la coordonnatrice des services en français du Ministère.

L'Aide juridique

L'Aide juridique offre un service de consultation téléphonique avec un avocat de service pour donner gratuitement et immédiatement, 24 heures sur 24, des conseils juridiques aux personnes en état d'arrestation ou détenues. L'Aide juridique garde à jour une liste d'avocats qui parlent français et qui acceptent d'y travailler en tant qu'avocats de service pouvant offrir des services en français. L'Aide juridique compte quelques employés qui peuvent converser en français. Quand un accusé veut subir son procès en français et qu'il répond aux critères pour recevoir de l'aide juridique, l'Aide juridique veille à retenir les services d'un avocat qui parle français pour le défendre, même si l'avocat doit venir de l'extérieur de la province. Si l'Aide juridique reçoit des lettres en français, on y répondra en français. Le texte sera traduit au sein du Ministère ou par les Affaires acadiennes.

2. Inventaire des services en français

La présente section fournit un inventaire général des programmes et des services offerts en français par le ministère de la Justice.

Les Services judiciaires :

- tiennent des audiences en français devant les tribunaux, conformément au *Code criminel*;
- offrent des services d'interprétation à la Cour provinciale pour les affaires criminelles;
- ont des employés qui participent au programme *Bonjour*;

- offrent des services de traduction simultanée à la Cour suprême et à la Cour d'appel pour les affaires criminelles, s'il y a lieu;
- font traduire des documents imprimés et en ligne dans les domaines prioritaires;
- offrent des services d'interprétation au tribunal de la famille pour certaines questions familiales;
- offre le Programme d'information pour les parents (PIP) à la Division et au Tribunal de la famille;
- ont des employés bilingues dans les bureaux de l'administration des palais de justice à certains endroits précis.

Les Services correctionnels :

- rédigent en français des rapports présentenciels;
- supervisent en français des détenus à certains endroits;
- ont des employés qui participent au programme *Bonjour!*

Les Services juridiques :

- répondent en français aux demandes du public et d'autres ministères du gouvernement.

Le Service de technologie de l'information :

- assiste les clients au sein du Ministère pour répondre aux demandes de mise en ligne de matériel en français quand on juge que les activités du Ministère l'exigent.

3. *La coordonnatrice des services en français*

Léda M. D. Zlotnick

chiassld@gov.ns.ca

4. *Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2013-2014*

La présente section porte sur les buts et les objectifs établis par le ministère de la Justice et l'Aide juridique pour 2013-2014, de même que sur les mesures adoptées et les activités entreprises pour les atteindre, conformément aux objectifs spécifiques indiqués dans le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français 2009-2013.

Objectif 1 – Leadership et orientation politique

Buts et objectifs du Ministère pour 2013-2014

Pour se faire le champion et assurer le soutien des cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et son règlement, le ministère de la Justice s'est engagé à :

- appuyer les Affaires acadiennes;
- appliquer la *Loi sur les services en français* et son règlement;
- contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français;
- continuer d'élaborer des politiques pour appuyer la prestation de services en français.

Mesures prévues en 2013-2014

Le Ministère :

- poursuivra ses consultations avec les intervenants francophones, notamment les Affaires acadiennes, l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, pour explorer les secteurs où plus de services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone;
- fera en sorte que la coordonnatrice des services en français continue de siéger à de nombreux comités et de tenir l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) et le comité des coordonnateurs des Affaires acadiennes informés des projets en cours;
- appuiera les Affaires acadiennes en mettant en œuvre et en suivant le programme *Bonjour!* et en faisant la promotion des prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français.

Progrès réalisés

1. *Le Ministère a consulté et rencontré des représentants de la FANE pour explorer les secteurs où plus de services pouvaient être offerts à la communauté acadienne et francophone.*
2. *Tous les mois, la coordonnatrice des services en français a rencontré les Affaires acadiennes pour échanger des informations. Elle a aussi participé aux travaux des sous-comités des ressources humaines et de la formation, de l'offre active et des communications.*
3. *Le Ministère a rencontré les représentants de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse quatre fois au cours du dernier exercice financier. La ministre de la Justice a assisté à deux de ces rencontres.*
4. *La coordonnatrice des services en français a rencontré le comité consultatif ministériel sur les services en français tous les trois mois.*
5. *Le Ministère a fourni aux bureaux de l'Aide juridique de Kentville et de Sydney des affiches, des cartes et des dépliants pour appuyer le programme Bonjour! Les renseignements sur les prix d'excellence Bonjour! pour les services en français ont été distribués à toutes les divisions du Ministère.*
6. *Un membre du personnel du Ministère a reçu le prix Bonjour! dans la catégorie de l'excellence en matière de leadership.*
7. *Le Ministère a terminé la rédaction de son plan de services en français 2014-2015 pour le 31 mars 2014 et l'a fait traduire en août 2014.*

L'Aide juridique continuera de siéger au Comité de coordination des services en français du Ministère.

Progrès réalisés

L'Aide juridique :

1. *a participé à trois rencontres du comité consultatif ministériel sur les services en français.*
2. *a contribué au plan annuel des services en français du Ministère par l'entremise du comité consultatif ministériel sur les services en français.*
3. *a continué de rendre compte des mesures à prendre au directeur général.*
4. *s'est penché sur la question d'une politique sur les services en français pour l'Aide juridique.*

Objectif 2 – Disponibilité et accessibilité des services en français

Buts et objectifs du Ministère pour 2013-2014

Pour augmenter la portée des services en français et la sensibilisation à ces services par l'offre active, la communication, les ressources électroniques et sur papier, et la capacité accrue de la fonction publique d'offrir des services en français, le Ministère s'est engagé à :

- offrir des services qui répondent aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone établis lors des consultations;
- augmenter la capacité d'offrir des services en français dans les régions prioritaires;
- informer les intervenants et la communauté sur les programmes et les services en français qui leur sont offerts.

Mesures prévues en 2013-2014

Le Ministère :

- continuera de déterminer quels textes imprimés et électroniques pourraient être traduits en français, notamment les documents de travail pour la consultation sur le droit de la famille, et dans quel ordre de priorité, et de faire des recommandations à cet égard;
- embauchera des employés bilingues quand des postes désignés bilingues seront à pourvoir selon les besoins du Ministère;
- continuera d'appuyer la coordonnatrice des services en français qui
 - coordonnera l'évaluation des compétences en français des employés déjà en poste et des nouveaux employés qui occupent des postes désignés bilingues et aidera les ressources humaines avec le processus d'embauche;
 - augmentera la capacité d'offrir des services en français¹ en déterminant quels employés sont en mesure d'offrir des services en français aux clients et en offrant à ces employés les outils, les ressources et la formation nécessaires pour acquérir des compétences linguistiques en français;
 - fera traduire en français les documents qui ont trait à des initiatives particulières qui s'adressent à toute la province, ou qui portent sur des sujets d'intérêt pour la communauté acadienne et francophone;
 - élaborera un plan de traduction pour le matériel imprimé et électronique et le mettra en œuvre après son approbation;
 - fournira des services en français au Ministère selon les besoins et appuiera le projet de dialogue sur la violence familiale en facilitant la participation de la communauté acadienne et francophone, en présentant des exposés à cette dernière, et en coordonnant la traduction du matériel s'il y a lieu.

Progrès réalisés

¹ Selon les besoins et conformément à la politique sur la formation linguistique en français.

1. *Le Ministère a fait traduire les documents suivants pour la deuxième étape du projet de réforme du droit de la famille. Ces documents sont pour les consultations avec le public et avec les intervenants prévues au printemps de 2014.*
 - *Document de travail sur les modifications proposées à la loi sur l'obligation alimentaire et la garde d'enfants (Maintenance and Custody Act) dans le cadre de la deuxième étape du projet de réforme du droit de la famille*
 - *Formulaire d'évaluation des modifications proposées à la loi sur l'obligation alimentaire et la garde d'enfants (Maintenance and Custody Act)*
 - *Matériel informatif pour la création du site pour la consultation;*
 - *Avis à afficher dans les palais et centres de justice : Commentaires du public invités sur les changements au droit de la famille*
2. *Le Ministère a affiché un poste d'agent aux contraventions qui est désigné bilingue. Le poste sera comblé durant le prochain exercice financier.*
3. *Le Ministère a aidé les ressources humaines avec le processus d'embauche en traduisant l'annonce du poste et les questions de l'entrevue. Il n'y a pas eu d'évaluation à faire en 2013-2014.*
4. *Le Ministère a offert cinq types de formation à ses employés :*
 - *Quatre personnes ont suivi une formation sur la façon de communiquer en français dans le domaine juridique.*
 - *35 personnes ont suivi l'une ou l'autre des 15 séances de formation d'une journée sur la terminologie juridique en français;*
 - *59 personnes ont suivi des cours à l'Université Sainte-Anne;*
 - *Six personnes ont participé à la Semaine de perfectionnement en français juridique 2013-2014 (du 10 au 14 février 2014) organisée par le Centre canadien de français juridique;*
 - *Un sténographe de la cour a suivi un cours de français intensif à l'Université Sainte-Anne.*
5. *Le Ministère a fourni des juricourriels et des lexiques de terminologie juridique en français à 56 employés et à des membres du personnel du Service des poursuites publiques et de l'Aide juridique.*
6. *Le Ministère a consulté les intervenants pour déterminer dans quels domaines l'information devrait être bilingue sur le site Web. Le Ministère a élaboré et présenté le plan de traduction et de publication pour 2013 à l'équipe de gestion principale qui l'a approuvé;*
7. *Le Ministère a présenté les premiers résultats de la première étape du projet de dialogue sur la violence familiale à la Fédération des femmes acadiennes de la Nouvelle-Écosse.*
8. *Le Ministère a traduit le nouvel outil pour le dialogue avec l'aide financière des Affaires acadiennes et a envoyé récemment un texte promotionnel aux organismes de la communauté acadienne et francophone pour encourager leur participation au projet de dialogue. Le Ministère a aussi veillé à ce que le matériel promotionnel soit bilingue.*

Certaines divisions entreprendront des initiatives précises.

Les Services juridiques :

- continueront d'augmenter leur capacité de répondre aux demandes pour des services en français au sein du Ministère en déterminant qui, parmi le personnel juridique et de soutien, est en mesure d'offrir des services en français aux clients.
- Veilleront à ce que les avocats continuent de profiter des possibilités de formation pertinentes;
- fourniront des avis de qualité à leurs clients, notamment aux Affaires acadiennes.

Progrès réalisés

1. *Notre capacité de répondre à la demande de services en français a augmenté parce que nous encourageons les employés qui sont au niveau intermédiaire à suivre d'autres cours de français. Au cours de l'exercice de 2013-2014, la Division a envoyé 8 personnes suivre des cours de français (7 avocats et un assistant juridique).*
2. *La Division a continué de conseiller les Affaires acadiennes sur des questions juridiques pertinentes à leurs activités et à leur travail.*

Les Services judiciaires :

- continueront de mettre en œuvre l'entente relative à la *Loi sur les contraventions* (loi fédérale) en offrant notamment aux employés du Ministère des cours de terminologie juridique spécialisée en français;
- complèteront le renouvellement de l'entente relative à la *Loi sur les contraventions* pour la période de 2013 à 2018;
- fourniront un dépliant sur la *Loi sur les contraventions* aux agences d'application de la loi;
- continueront de respecter leurs obligations juridiques et d'améliorer leurs services en vertu de l'article 530 du *Code criminel* et de la *Loi sur les contraventions*, en veillant à ce qu'il y ait, le cas échéant, un juge, un sténographe judiciaire, un procureur de la Couronne et un interprète francophones pour les audiences;
- embaucheront des employés bilingues où cela est nécessaire et indiqueront dans les offres d'emploi que la connaissance du français est un atout;
- étudieront avec les intervenants la possibilité de faire traduire le site Web des Services judiciaires afin de déterminer les domaines prioritaires;
- appuieront l'offre de cours de français à l'Université Sainte-Anne et financeront la formation avec l'aide du fédéral);
- garderont à jour les versions françaises des règles de la procédure civile, des formulaires de la cour pénale et des règles de la cour provinciale;
- feront traduire le formulaire de plainte des clients des Services judiciaires à l'intention des clients francophones;
- continueront d'appuyer le nouveau Programme d'information pour les parents en français;
- travailleront avec les intervenants fédéraux et provinciaux pour explorer la faisabilité de concevoir, d'élaborer et d'instaurer un programme de constat d'infraction bilingue;
- concevront, élaboreront et utiliseront au besoin une trousse d'administration des jurés en français;
- fourniront des services de traduction aux clients pour l'homologation de testaments en français.

Progrès réalisés

La Division :

1. *a approuvé le renouvellement de l'entente relative à la Loi sur les contraventions pour la période de 2013 à 2018;*
2. *a mis en œuvre l'entente relative à la Loi sur les contraventions pour la période de 2013 à 2018 et a présenté au gouvernement fédéral un rapport pour l'exercice de 2012-2013 conformément aux exigences de l'entente relative à la loi fédérale sur les contraventions (Loi sur les contraventions) entre le Canada et la Nouvelle-Écosse;*
3. *a fourni le dépliant sur la Loi sur les contraventions du gouvernement fédéral à cinq centres de justice dans des régions désignées pour qu'il soit distribué;*
4. *a appuyé l'offre de services en français à la cour en ayant des juges et des sténographes judiciaires qui parlent français pour 20 procès en français, de même que 31 interprètes francophones conformément, à l'article 530 du Code criminel et aux exigences de l'entente sur la Loi sur les contraventions;*
5. *a embauché 3 shérifs adjoints et continue d'indiquer dans ses annonces de poste que la connaissance du français est un atout;*
6. *a traduit et affiché sur le site Web du Ministère la plupart de ses propres pages Web;*
7. *a offert à un sténographe judiciaire un cours intensif de français d'une durée de cinq mois;*
8. *a traduit quatre modifications aux règles de procédure civile et les a insérées dans le texte des règles;*
9. *a fait traduire le formulaire de plainte des clients à l'intention des clients francophones; le formulaire sera affiché sur le site Web des Services judiciaires;*
10. *a tenu en février 2014 une rencontre en français dans le cadre du Programme d'information pour les parents;*
11. *a exploré avec le gouvernement fédéral la possibilité d'instaurer un programme de constat d'infraction de stationnement bilingue. Le projet a été mis de côté; on attend toujours le résultat d'autres initiatives en cours de réalisation;*
12. *a fait en sorte qu'il y ait un juge et un sténographe judiciaire qui parlent français lors des audiences conformément à l'article 530 du Code criminel et à la Loi sur les contraventions (loi fédérale);*
13. *a reporté en 2014 l'étude de la possibilité d'élaborer une trousse d'administration des jurés en français.*

Les Services correctionnels :

- **amélioreront les services à leurs clients, à leurs partenaires et au public francophones en faisant traduire les affiches dans les établissements correctionnels et les bureaux communautaires de services correctionnels;**
- **continueront d'appuyer le personnel qui suit des cours de français pour augmenter la capacité de communiquer en français oralement et par écrit avec les clients, les tribunaux et le public.**

Progrès réalisés

Les services correctionnels :

- 1. ont reporté à 2014-2015 l'amélioration des services à leurs clients, à leurs partenaires et au public francophones, qui consistera à faire traduire les affiches dans les établissements correctionnels et les bureaux communautaires de services correctionnels désignés et à appuyer les employés qui suivent des cours de français pour augmenter leur capacité à communiquer oralement et par écrit avec les clients, les tribunaux et le public en général;*
- 2. ont fait traduire, imprimer et afficher sur le site Web le dépliant « Votre carrière dans les services correctionnels », les questions les plus fréquentes sur le système téléphonique à l'intention des délinquants et le guide à l'intention des délinquants, qui sera imprimé au besoin;*
- 3. ont appuyé la prestation de services en français dans les lieux de travail qui offrent des services directement au public en mettant en évidence les fiches explicatives et les affiches Bonjour! dans des bureaux communautaires des services correctionnels, et ont fourni des cartes professionnelles bilingues au personnel bilingue;*
- 4. ont appuyé cinq employés qui ont suivi la formation sur la terminologie juridique en français.*

La Division de la sécurité publique :

- continuera de trouver des candidats pour suivre des cours de français, informera les nouveaux employés des possibilités de suivre des cours de français et encouragera tous les employés à envisager de suivre des cours de français;
- fera traduire en français les documents qui ont trait à des initiatives particulières qui s'adressent à toute la province ou qui portent sur des sujets d'intérêt pour la communauté acadienne et francophone;
- explorera la possibilité de faire traduire les nouveaux dépliants, formulaires et avis de la Division;
- fera traduire les renseignements essentiels sur les permis de sécurité (cartes d'identité) émis aux entreprises du secteur de la sécurité quand la loi sur les services de sécurité et d'enquête (*Security and Investigative Services Act*) aura été promulguée;
- annoncera les postes à pourvoir à la Division de la sécurité publique avec la mention que la connaissance du français est un atout s'il y a lieu;
- continuera, par l'intermédiaire de l'Unité de prévention du crime, de chercher des occasions de participer avec des intervenants, comme l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et la Fédération des femmes acadiennes de la Nouvelle-Écosse, à des initiatives comme celles pour lutter contre la violence faite aux aînés et le plan d'action provincial pour contrer la violence familiale;
- continuera de collaborer avec le Conseil scolaire acadien provincial pour l'utilisation de l'approche de la justice réparatrice en milieu scolaire.

Progrès réalisés

- 1. La Division a un membre du personnel qui a suivi le cours de débutant 3; elle continuera à offrir la possibilité de suivre des cours à tous ses employés.*
- 2. La Division a été mise au courant qu'elle pouvait faire appel à un service de traduction professionnel. La Division compte y faire appel au besoin.*

3. *La Division a fait imprimer les dépliants sur l'unité CyberSCAN, les collectivités et les voisinages plus sûrs, et l'intimidation dans les deux langues officielles du pays et les a fournis aux agences; L'unité CyberSCAN continuera à appuyer cette initiative.*
4. *Quatre membres du personnel de l'unité CyberSCAN ont suivi un atelier d'une journée visant à aider les fonctionnaires à mieux comprendre et à mieux apprécier l'identité culturelle et le patrimoine des Acadiens et des francophones de la Nouvelle-Écosse.*
5. *La Division a tenté de traduire partiellement les cartes d'identité du personnel de sécurité (????), toutefois, elle a décidé de laisser les cartes en anglais étant donné qu'il était impossible de traduire toute la carte en français faute de place.*
6. *La Division a exploré la possibilité de faire traduire les nouveaux dépliants, formulaires et avis tout en reconnaissant qu'il n'est pas possible de tout faire traduire pour l'instant, mais elle continuera d'explorer les possibilités. Cela se poursuivra en 2014-2015.*
7. *La section de la sécurité privée a embauché une personne bilingue.*
8. *La Division a affiché un poste et a indiqué que la connaissance du français était un atout. Elle a embauché un francophone bilingue pour le poste d'agent des armes à feu à Yarmouth pour mieux servir la population dans cette partie de la province.*
9. *L'agent des armes à feu a répondu aux demandes pour offrir le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu en trouvant des instructeurs qui pouvaient le faire et en obtenant les manuels en français.*
10. *Le cours est offert dans le cadre d'un programme fédéral. Les dépliants et le matériel informatif sont dans les deux langues officielles.*
11. *La Division a continué, par l'intermédiaire de l'Unité de prévention du crime, de chercher des occasions de participer avec des intervenants, comme l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et la Fédération des femmes acadiennes de la Nouvelle-Écosse, à des initiatives comme celles pour lutter contre la violence faite aux aînés et le plan d'action provincial pour contrer la violence familiale;*
12. *La Division a fait traduire tous les formulaires de demande de subvention et de mise en candidature, la mise à jour sur le plan d'action sur la violence familiale, les fiches pertinentes et les nouveaux dépliants d'information à l'intention des nouveaux Canadiens.*
13. *La Division a aidé le Conseil scolaire acadien provincial et collaboré avec lui pour l'utilisation de l'approche de la justice réparatrice en milieu scolaire. L'information sur la justice réparatrice qui se trouve sur le site Web de la Division est dans les deux langues officielles du pays. La Division fera traduire toute nouvelle information.*

Le Bureau de gestion des urgences :

- passera en revue les dépliants existants et travaillera avec des partenaires externes pour ajouter du contenu en français aux documents imprimés et à l'information sur le site Web.

Progrès réalisés : Le Bureau a reconfiguré son site Web et l'a intégré à celui du ministère de la Justice. Il a fait traduire des documents sur la préparation aux urgences et ces documents sont maintenant en ligne sur la page Web du Bureau de gestion des urgences sous Services en français.

L'Aide juridique :

- continuera de faire de la connaissance du français un atout lors de l'embauche de nouveaux employés;
- continuera d'augmenter la liste des employés à qui des cours de français sont offerts;
- explorera la possibilité de faire traduire « Brydges », le manuel à l'intention des avocats de service du service téléphonique et les fiches sur le droit des pauvres;
- fournira des cartes professionnelles bilingues aux membres bilingues de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse.

Progrès réalisés

L'Aide juridique :

1. *a continué d'indiquer que le français était un atout dans ses annonces de postes à combler. Elle a embauché un stagiaire en droit bilingue en 2013 qui commencera son stage en juin 2014.*
2. *a envoyé les annonces sur les cours de français au personnel;*
3. *a inscrit une personne à la Semaine de perfectionnement en français juridique 2013-2014 (du 10 au 14 février 2014) organisée par le Centre canadien de français juridique. Trois personnes ont suivi des cours de français à Sydney;*
4. *a continué d'offrir la possibilité de suivre des cours de français pour améliorer les connaissances des personnes qui ont déjà suivi des cours;*
5. *a obtenu une aide financière des Affaires acadiennes pour terminer la traduction du Telephone Duty Counsel Manual dont le titre en français est Manuel à l'intention des avocats de garde;*
6. *a reporté la traduction des fiches sur le droit des pauvres en 2014, de même que la fourniture de cartes professionnelles bilingues aux employés bilingues de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse;*
7. *a deux bureaux qui participent au programme Bonjour! (Amherst et Yarmouth) et travaille à implanter le programme au bureau de Kentville.*

Objectif 3 – Engagement et approche communautaires

Buts et objectifs du Ministère pour 2013-2014

Pour assurer la participation de la communauté acadienne et francophone et offrir des services qui appuient son développement et son essor, le ministère de la Justice s'est engagé à :

- collaborer avec l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse pour aider les jeunes en faisant la promotion de la connaissance du système juridique dans les écoles francophones.

Mesures prévues en 2013-2014

Pour ce qui est de la Journée du droit, le Ministère

- fournira une aide financière et des contributions en nature pour appuyer les activités de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse;
- présentera des exposés sur les carrières dans le domaine de la justice par l'entremise de professionnels du Ministère.

Progrès réalisés : Le Ministère a fourni du financement et des contributions en nature pour appuyer les activités de l'AJEFNE lors de la Journée du droit et fait en sorte que des professionnels du Ministère aillent présenter des exposés sur les carrières dans le domaine de la justice.

5. Plan de services en français de 2014-2015

La présente section porte sur les buts et les objectifs établis par le ministère de la Justice et l'Aide juridique pour 2014-2015, de même que sur les activités qui seront entreprises pour les atteindre conformément aux objectifs spécifiques indiqués dans le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français 2013-2018 (qu'on peut obtenir auprès des Affaires acadiennes).

Objectif stratégique 1 – Leadership et orientation politique

Buts et objectifs du Ministère pour 2014-2015

Pour se faire le champion et assurer le soutien des cadres de planification, d'administration et d'élaboration de politiques pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* et son règlement, le ministère de la Justice s'est engagé à :

- appuyer les Affaires acadiennes par l'application de la *Loi sur les services en français* et de son règlement;
- contribuer au rapport d'étape annuel du gouvernement sur les services en français;
- continuer d'élaborer des politiques pour appuyer la prestation de services en français.

Mesures prévues en 2014-2015

Le Ministère :

- poursuivra ses consultations avec les intervenants francophones, notamment les Affaires acadiennes, l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, pour explorer les secteurs où plus de services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone;

- fera en sorte que la coordonnatrice des services en français continue de siéger à de nombreux comités et de tenir l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) et le comité des coordonnateurs des Affaires acadiennes informés des projets en cours;
- travaillera avec les Affaires acadiennes en mettant en œuvre et en suivant le programme *Bonjour!* et en faisant la promotion des prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français;
- fera en sorte que la coordonnatrice des services en français passe en revue tous les tableaux sur les besoins des divisions pour la prestation des services en français.

L'Aide juridique sera représentée au sein du comité consultatif ministériel sur les services en français.

Objectif 2 – Disponibilité et accessibilité des services en français

Buts et objectifs du Ministère pour 2014-2015

Pour augmenter la visibilité des services en français par l'offre active, la communication, les ressources électroniques et sur papier, et la capacité accrue de la fonction publique d'offrir des services en français, le Ministère s'est engagé à :

- offrir des services et du matériel d'information qui répondent aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone;
- appuyer l'apprentissage du français;
- augmenter la capacité d'offrir des services en français dans les domaines prioritaires.

Mesures prévues en 2014-2015

Le Ministère :

- continuera de déterminer quels textes imprimés et électroniques et contenus Web pourraient être traduits en français, notamment les documents de travail pour la consultation sur le droit de la famille, et dans quel ordre de priorité, et de faire des recommandations à cet égard;
- embauchera des employés bilingues quand des postes désignés bilingues seront à pourvoir selon les besoins du Ministère;
- continuera d'appuyer la coordonnatrice des services en français qui
 - coordonnera les évaluations des compétences en français des employés déjà en poste, de nouveaux employés qui occupent des postes désignés bilingues, et aidera les ressources humaines avec le processus d'embauche;
 - augmentera la capacité d'offrir des services en français² en déterminant quels employés sont en mesure d'offrir des services en français aux clients et en offrant à ces employés les outils, les ressources et la formation nécessaires pour acquérir des compétences linguistiques en français;

² Selon les besoins et conformément à la politique sur la formation linguistique en français.

- fera traduire en français les documents qui ont trait à des initiatives particulières qui s'adressent à toute la province, ou qui portent sur des sujets d'intérêt pour la communauté acadienne et francophone;
- élaborera un plan de traduction pour le matériel imprimé et électronique et le mettra en œuvre après son approbation.
- fournira des services en français au sein du Ministère selon les besoins;
- appuiera le projet de dialogue sur la violence familiale en facilitant la participation de la communauté acadienne et francophone, en présentant des exposés à cette dernière, et en coordonnant la traduction du matériel s'il y a lieu.

Certaines divisions entreprendront des initiatives précises.

Les Services juridiques :

- continueront de viser l'excellence en fournissant des conseils de qualité à leurs clients, notamment aux Affaires acadiennes;
- continueront d'augmenter leur capacité de répondre aux demandes pour des services en français au sein du Ministère en déterminant qui, parmi les avocats et le personnel de soutien, est en mesure d'offrir des services en français aux clients ou de suivre des cours de français pour le faire;
- continueront de veiller à ce que les avocats et le personnel de soutien profitent des possibilités de suivre des cours de français.

Les Services judiciaires :

- consulteront et rencontreront régulièrement l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse afin d'explorer les nouveaux secteurs où des services additionnels pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone;
- embaucheront des employés bilingues où cela est nécessaire et indiqueront dans les offres d'emploi que la connaissance du français est un atout;
- appuieront l'offre de cours de français à l'Université Sainte-Anne et financeront la formation (avec l'aide du fédéral);
- garderont à jour la version française des règles de la procédure civile,
- continueront d'appuyer le Programme d'information pour les parents en français;
- concevront, élaboreront et utiliseront au besoin une trousse d'administration des jurés en français;
- traduiront et afficheront sur le site Web les feuillets d'information sur le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires;
- exploreront la faisabilité d'offrir des services de traduction aux clients pour l'homologation de testaments en français;
- veilleront à ce qu'il y ait un juge et un sténographe judiciaire qui parlent français lors des audiences conformément à l'article 530 du *Code criminel* et à la *Loi sur les contraventions* (loi fédérale).

Les Services correctionnels :

- amélioreront les services à leurs clients, à leurs partenaires et au public francophones en faisant traduire les affiches dans les établissements correctionnels et les bureaux communautaires de services correctionnels;
- continueront d'appuyer le personnel qui suit des cours de français pour augmenter la capacité de communiquer en français oralement et par écrit avec les clients, les tribunaux et le public.

La Division de la sécurité publique :

- explorera la possibilité de faire traduire la page Web de la section de la sécurité privée quand la loi sur les services de sécurité et d'enquête (*Security and Investigative Services Act*) aura été promulguée;
- continuera de trouver des candidats pour suivre des cours de français, informera les nouveaux employés des possibilités de suivre des cours de français et encouragera tous les employés à envisager de suivre des cours de français;
- continuera d'informer les employés des possibilités de suivre des cours de français;
- fera traduire en français les documents qui ont trait à une initiative particulière qui s'adresse à toute la province ou qui portent sur des sujets d'intérêt pour la communauté acadienne et francophone;
- explorera la possibilité de faire traduire les nouveaux dépliants, formulaires et avis tout en reconnaissant qu'il n'est pas possible de tout faire traduire pour l'instant, mais elle continuera d'explorer les possibilités;
- continuera de répondre aux demandes pour offrir le Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu en trouvant des instructeurs qui peuvent le faire et en obtenant les manuels en français;
- veillera à ce que le programme fédéral sur le maniement des armes à feu, les dépliants et tout autre matériel d'information continuent d'être offerts dans les deux langues officielles du pays;
- annoncera les postes à pourvoir à la Division de la sécurité publique avec la mention que la connaissance du français est un atout s'il y a lieu;
- continuera, par l'intermédiaire de l'Unité de prévention du crime, de chercher des occasions de participer avec des intervenants, comme l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse et la Fédération des femmes acadiennes de la Nouvelle-Écosse, à des initiatives comme celles pour lutter contre la violence faite aux aînés et le plan d'action provincial pour contrer la violence familiale;
- continuera de collaborer avec le Conseil scolaire acadien provincial sur l'utilisation de l'approche de la justice réparatrice en milieu scolaire.

Le Bureau de gestion des urgences :

Le Bureau de gestion des urgences fait maintenant partie d'un nouveau ministère et son plan de services en français pour l'exercice de 2014-2015 fera probablement partie de celui du nouveau ministère.

L'Aide juridique :

- continuera de faire de la connaissance du français un atout lors de l'embauche de nouveaux employés;
- continuera de mettre à jour la liste des employés à qui des cours de français sont offerts;

- fera traduire les fiches sur le droit des pauvres et la justice sociale;
- fournira des cartes professionnelles bilingues aux employés bilingues de l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse;
- continuera de faire des mises à jour à son site Web en français.

Objectif 3 – Engagement et approche communautaires

Buts et objectifs du Ministère pour 2014-2015

Pour assurer la participation de la communauté acadienne et francophone et offrir des services qui appuient son développement et son essor, le ministère de la Justice s'est engagé à :

- établir des relations entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone par un engagement formel et informel et l'offre de services en français lors des consultations;
- encourager les Acadiens et les francophones à présenter une demande pour devenir membres des conseils, des agences et des commissions;
- Informer les intervenants et la communauté sur le processus de soumission de plaintes relatives aux services gouvernementaux y compris les services en français.

Mesures prévues en 2014-2015

Le Ministère :

- fournira une aide financière et des contributions en nature pour appuyer les activités de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse. Des professionnels du Ministère présenteront des exposés sur les carrières dans le domaine de la justice dans le cadre de la Semaine du droit;
- affichera le formulaire de plainte des clients francophones des Services judiciaires sur le site Web de ces derniers.

6. Priorités de la communauté acadienne et francophone

Nous avons accompli beaucoup de progrès dans les dernières années pour assurer aux Néo-Écossais francophones l'accès à la justice en français. Conformément à l'article 6 du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice a décrit dans son plan comment il a répondu et il continue de répondre aux priorités de la communauté acadienne et francophone. Le Ministère est attentif aux besoins de la communauté francophone et il s'est engagé à faire progresser les questions qui sont au cœur de l'accès à la justice pour nos concitoyens de langue française et à résoudre celles qui sont en souffrance. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et que certains des défis à relever nécessiteront beaucoup de temps et de ressources.

L'article 530 du *Code criminel* garantit à l'accusé le choix de la langue dans laquelle il désire subir son procès. L'accusé indique son choix au moment où il comparaît devant un tribunal provincial pour inscrire un plaidoyer. Selon l'infraction, le procès se déroule soit à la Cour provinciale ou à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Nous avons des juges et du personnel qui peuvent travailler dans les deux langues

officielles du Canada. Au besoin, le ministère de la Justice fournit également des services d'interprétation et de traduction.

7. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Conformément à l'alinéa 5(1) e) du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice continuera de travailler avec ses partenaires. Ses efforts seront axés dans les régions considérées les plus importantes par la communauté acadienne et francophone. Les régions prioritaires sont Halifax, Dartmouth, Port Hawkesbury, Yarmouth et Digby.

En général, le Ministère examinera les façons d'améliorer encore plus sa capacité de répondre aux demandes de renseignements de première ligne que ce soit au comptoir, à la réception, par téléphone ainsi que dans les tribunaux, et de traduire les documents publics, particulièrement ceux qui sont publiés sur son site Web. Il facilitera aussi l'accès à la justice en français en continuant d'offrir différents services et outils et de la formation en français au personnel. Le travail du Ministère continuera d'être guidé par les consultations directes avec les groupes acadiens et francophones et ainsi que l'étude des rapports des consultations rédigés par les Affaires acadiennes.